



الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان

# Rapport de formation

**LADDH-CODAP**

**Formation de base en Droits de l'Homme**

**« Les jeunes en action pour les droits humains »**

**Zeralda du 07 au 11 juin 2008**

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Le projet de la LADDH</b> .....	4
<b>La formation</b> .....	5
<b>Le cours de formation</b> .....	6
<b>Les participants et les associations</b> .....	8
<b>La documentation</b> .....	9
<b>Le lieu de formation</b> .....	9
<b>Evaluation et suivi</b> .....	10
<b>Le budget et financement</b> .....	11
<b>Annexe</b> .....	12
<b>Texte du projet soumis au CODAP le 24 avril 2008</b> .....	13
<b>Le programme du cours de formation</b> .....	15
<b>Description des ateliers du cours</b> .....	18
<b>Présentation des associations</b> .....	20
<b>Liste de la documentation fournie aux participants</b> .....	24
<b>Description des manuels du cours</b> .....	26

## Introduction

Depuis quelques années, la LADDH, s'efforce d'assurer à des personnes exerçant diverses professions des séminaires et réunions d'information aux aspects des droits de l'homme qui se rapportent à leur domaine de compétence. Ce mode de sensibilisation et de promotion des droits de l'homme, est adressé à un public opérant essentiellement dans le domaine de la presse, du droit et aux associations activant en faveur de la défense des droits de la personne humaine.

L'approche et les méthodes utilisées, au cours ces journées, ne permettent pas de toucher un public cible tel que les jeunes militants de la LADDH (qui représentent la plus grande partie de l'effectif de notre organisation et par conséquent la première source d'énergie et de compétence de notre association), les étudiants de divers domaines de formations ainsi que de jeunes membres d'associations de la société civile.

Ce vide dans la formation aux droits de l'homme a destination de nos membres et ceux d'associations partenaires a été comblé, durant plusieurs années, grâce a l'appui du Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP) a travers le cours de formation de base annuel, qui se déroule dans la région de Genève, ou une trentaine de participants de toutes les régions du monde, s'y retrouvent afin de suivre des exposés, participer à des ateliers et partager des expériences.

Le nombre de candidat admis à cette formation a toujours été, comparativement, dérisoire par rapport au nombre de membres d'associations à l'échelle du territoire algérien. Le constat du peu d'implication de nos militants, essentiellement due a l'inexistence de possibilités de les former, et de l'urgence de trouver des solutions a ce problème (qui a un impact direct sur l'efficacité de nos membres) nous a amenés au projet, qui s'imposait, de développer au sein de notre association une stratégie de formation, a l'intention des jeunes, en mettant en place des sessions annuelles de formations en Algérie.

La concrétisation, de ce projet passait par l'organisation d'une formation pilote en matière de droits de l'homme, a travers le programme du CODAP qui consiste a la collaboration à l'organisation de formations dans certains pays et régions des groupes membres de son réseau-associé, dont la LADDH.

Le sujet de ce rapport est un bilan d'activité de cette formation pilote, première en Algérie, qui s'est tenue du 07 au 11 Juin 2008 dans la ville d'Alger et où ont participé vingt jeunes de différentes sections de notre organisation et d'associations partenaires. Les objectifs et informations concernant cette formation sont développés dans les catégories que l'on trouve au niveau du sommaire.

Vous remarquerez que ce rapport ne se limite pas a être juste un bilan de cette formation mais lui seront associés les éléments et les objectifs du plan plus large du projet de la LADDH d'appui a un réseau d'association et a une de ces mission qui est la sensibilisation, la promotion et la formation au droits de l'homme. On en trouvera un résumé afin de mieux comprendre le but dans lequel s'inscrit cette formation.

## **Le projet**

Ce projet vise, à promouvoir les droits de l'homme au sein de la société civile algérienne dans le cadre de la formation de base en matière de droits de l'homme et de la vulgarisation de la culture des droits de l'homme notamment en faveur des jeunes militants des droits de l'homme, des étudiants (toutes formations confondues), ainsi que la création d'un réseau des associations représentées par ce public.

Il est important de développer brièvement le problème de réseau des associations partenaires que la LADDH tente de mettre en place depuis plusieurs années.

Les tentatives, de mettre en place un réseau actif et efficace dont l'objectif est avant tout d'encourager la mise en réseau des associations (afin qu'ils développent des actions coordonnées et par conséquent plus efficaces, et de mieux à l'avenir revendiquer, condamner et défendre d'une même voix toute violation aux droits de l'homme) ont toujours échoué ou ont eu peu de résultats sur le terrain.

L'expérience a montré que sa réussite repose sur l'élaboration et la mise en place d'un intérêt commun, issu de toutes les sessions annuelles de formation, qui permettrait l'émergence de nouveaux projets et de réflexions. Les objectifs de ce projet développés plus bas apporteront des éléments de réponse à la manière dont nous procéderons.

## **Objectifs du projet**

L'objectif final de ce projet est de doter la LADDH d'une aile, composée d'une équipe de formateurs et d'organiseurs, chargée spécifiquement de la mise en place de sessions annuelles de formation, destinées aux jeunes membres d'associations actives au niveau nationale, ainsi que la mise en place du réseau des associations représentées aux différents cours de formations. (Texte du projet de formation soumis au CODAP en annexe page 13)

La formation pilote « les jeunes en action pour les droits humains », qui s'est déroulée du 07 au 11 Juin 2008 à Alger, a été la première étape dans la concrétisation future de ce projet. Nous en développerons les objectifs dans la partie formation.

Cela nous permet, à présent, de préparer le cadre dans lequel se dérouleront les sessions de formation de l'année 2008-2009 qui cibleront les régions d'Annaba, Bejaia-Tizi Ouzou et d'Alger. L'expérience, qui découle de la formation initiale, permet de réitérer et de développer les méthodes et outils nécessaires aux cours présentés durant cette année.

L'intégration, des associations de ces régions, au réseau rentre dans le cadre du suivi de formation dans le but à la fin de l'année 2009, de réunir les représentants de ces associations durant un séminaire de deux jours ou seront créées les bases de son fonctionnement et de son organisation et où l'idée principale sera de sélectionner une des actions élaborées, par un des participants, durant l'atelier « *Elaboration d'une stratégie d'action* ». Cette action sera soumise à financement dans l'intérêt de l'association et du réseau créant, ainsi, un cadre de travail commun à cette coordination d'associations.

## **La formation «les jeunes en action pour les droits humains»**

Le cours de formation de base en droits de l'homme « les jeunes en action pour les droits humains » s'inscrit dans le cadre, du programme du CODAP qui consiste a la collaboration a l'organisation de formations dans certains pays et régions des groupes membres de son réseau-associé, et du projet, de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme LADDH, de promotion et de formation de base en matière de droits de l'homme.

Ce cours, réunissant vingt jeunes participants et participantes d'associations algériennes, s'est déroulé du 07 au 11 Juin Zeralda, localité a l'ouest d'Alger.

Les formateurs de la LADDH appuyés par une équipe de formation du CODAP se sont efforcés, pendant trois jours, d'assurer à des jeunes membres d'associations, une formation aux aspects des droits de l'homme. La mission des formateurs à travers ce cours, était de susciter la prise d'initiatives et l'émergence de réflexions propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme.

### **Objectifs de la formation**

L'expérience montre que le simple énoncé de principes vagues d'application générale, a travers les séminaires et journées d'informations organisées par la LADDH, avait peu de chance d'influencer le comportement d'un public de jeunes militants et de le sensibiliser a la promotion et a la défense des droits de l'homme.

Afin d'être efficace (et d'être d'une quelconque utilité), la formation et l'apprentissage doivent s'adresser directement et être adapter a ce public.

Le contenu des matériels de formation du cours, élaborés par le Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme CODAP, et l'assistance de son équipe de formateurs, durant ces 5 jours, ont permis d'apporter, a notre association, les techniques et les outils permettant la formations de jeunes de la société civile.

Ce premier cours est source de motivation pour la concrétisation du projet de formations à l'intention des jeunes.

Les personnes sélectionnées pour suivre ce cours de formation aux droits de l'homme ont eu l'occasion d'assister a des exposés, de participer à des ateliers, de partager des expériences et d'être dotés d'outils et de méthodes leur permettant, a leur tour, de mener leurs propres actions de sensibilisations et de promotion. L'effet du cours sera ainsi multiplié, l'information transmise étant diffusée au sein de leur association.

D'une manière spécifique, l'objectif de cette formation est aussi de susciter chez les associations et cela à travers les participants, la nécessité et l'importance de la mise en réseau des associations.

## **Le cours de formation**

Le cours qui représente trois jours de la formation, du 8 au 10 Juin, a été conçu en parti sur le modèle des cours, présentés par la CODAP au CFB, auxquels ont eu l'occasion de participer nos formateurs.

Sa durée restreinte nous a contraint à l'adapter au temps à notre disposition et de sélectionner les thèmes étudiés en rapport direct avec le champ d'action des participants au sein de leur association.

Les sujets essentiels sont inspirés directement de ceux proposés aux CFB et les méthodes pédagogiques utilisées, telles que les ateliers, exposés et discussion, groupes de travail et études de cas, sont toutes mises au point par le CODAP.

## **Le programme**

Le programme du cours est divisé en trois parties, chacune correspondant à une journée du cours. (Le programme du cours de formation en annexe page 15)

- 1. Introduction au droit International des droits de l'Homme***
- 2. Mécanismes de mise en oeuvre/Protection des Droits de l'Homme***
- 3. Vérification et diffusion de l'information/Stratégie d'action***

### **1. Introduction au droit International des droits de l'Homme**

Cette partie, est une introduction au droit international des droits de l'homme. Elle vise à fournir aux jeunes militants des notions de base en matière de droits de l'homme, des informations pertinentes sur les divers instruments internationaux ainsi que les portée et limites de certains droits.

Cette formation, de base aux droits de l'homme, ne pouvait démarrer autrement que par un historique du concept des droits de l'homme à travers l'exposé d'un spécialiste de la question. L'intervention visait à fournir, aux participants, des éléments de réponse aux questions relatives aux fondements du droit international des droits de l'homme, par un historique, depuis l'émergence du concept jusqu'à l'élaboration de la déclaration universelle des droits de l'homme.

La journée finit par un exposé sur le droit international humanitaire. Le choix d'intégrer ce sujet à cette journée, s'impose. L'objectif étant de permettre au participant de différencier les branches du droit international public en matière de droits fondamentaux (DIDH, DIH et DPI)

Tout au long de la journée, des ateliers tentent, d'expliquer la différence entre le droit naturel et le droit positif qui permette une utilisation adéquate du droit en vigueur au niveau national et international, de rappeler les principaux éléments qui constituent un droits et les différentes sources du droit international des droits de l'homme en fournissant les catégories et les étapes nécessaires à l'élaboration et à l'entrée en vigueur de ces instruments.

(La description des ateliers du cours de formation en annexe page 18)

En soirée, on propose une série de film-documentaire susceptible de créer des débats et des échanges ente les participants.

## **2. Mécanismes de mise en oeuvre/Protection des Droits de l'Homme**

Après l'introduction au droit international des droits de l'homme, cette partie démarre, par un des ateliers les plus importants de ce cours, consacré aux divers mécanismes régionaux et internationaux de mise en oeuvre des droits de l'homme. Ses objectifs sont, la présentation des trois typologies (politique, judiciaire et para-judiciaire), de faciliter la compréhension et l'identification des mécanismes au niveau national, régional et international. Le but est de permettre, au participant, de bien choisir les voies pour toutes ses actions en faveur des droits de l'homme.

Cette première étape, essentielle pour le bon déroulement de l'étude de cas qui finit la journée, est appuyée par l'intervention d'un spécialiste du système africain et des mécanismes nationaux.

L'étude de cas est un travail de groupe où les participants sont amenés à la résolution d'un cas réel de violation de droits de l'homme. Cette activité pratique permet d'évaluer et de récapituler toutes les connaissances acquises depuis le début de ce cours. Les participants sont assistés par un professionnel, ayant travaillé sur le cas, qui discutera et corrigera leurs travaux.

On a trouvé nécessaire d'intégrer une présentation, du nouveau mécanisme du conseil des droits de l'homme (l'EPU), à travers l'exposé d'un membre du CODAP. Ce choix s'inscrit dans le cadre du passage de l'examen de l'Algérie, au cours de la première session, qui s'est tenue du 07 avril au 18 avril 2008.

La soirée sera animée par une conférence-débat sur la question des minorités et la place de leur protection, au niveau national.

## **3. Vérification et diffusion de l'information/Stratégie d'action**

Le cours de formation de base en droits de l'homme finit par cette partie uniquement consacrée aux méthodes et outils dont doivent se munir les participants afin de mieux, d'un côté, vérifier l'information et renforcer la stratégie de communication de leur association, et de l'autre renforcer l'efficacité de leur action en faveur des droits de l'homme.

Des professionnels du milieu de la presse exposeront leur expérience dans la vérification de l'information et les conséquences qu'elle peut avoir sur la crédibilité de l'organisation.

Toutes les actions en faveur des droits de l'homme passent par l'élaboration d'un projet qui définisse ses objectifs et les étapes de sa mise en oeuvre. À travers l'atelier l'élaboration d'une stratégie d'action, l'équipe de formation, tente de fournir les éléments essentiels que doit comporter tout projet, action ou activité élaborée par les membres d'une association. Durant cette activité pratique, il est demandé aux participants d'élaborer une action en faveur des droits de l'homme nécessaire à leur association.

La journée se termine par la présentation d'un des membres fondateurs de notre organisation. L'objectif étant l'échange, avec les participants, des expériences d'une génération de défenseur des droits de l'homme.

## **Les participants et les associations**

Le fait que cette formation s'inscrive dans le cadre un projet pilote, dans la mise en place de sessions annuelles de formation, a poussé, les membres de la LADDH chargés de ce projet, à sélectionner d'une manière subjective les participants et les associations. Nous n'étions pas, en mesure pour une première, de faire un appel à participation à toutes les associations en relation directe ou indirecte avec la LADDH. Nous avons donc décidé de sélectionner des associations travaillant le plus dans le domaine de la protection des personnes et de les chargées, elle-même, de nous soumettre le candidat de leur choix qui corresponde plus au profil que nous recherchions. Pour ce qui est de nos membres, nous avons fait en sorte de choisir des militants des sections des régions les plus soumises à des violations de droits de l'homme (Annaba, Tizi Ouzou, Bejaia, Ghardaïa, Tlemcen et Alger)

A l'issu de cette démarche, nous nous sommes arrêtés au nombre de 20 participants, en respectant le plus possible la parité homme-femme, âgés de 20 a 30 et activant depuis peu ou plus longtemps au sein de leur association.

Du nombre total de participants, les membres de la LADDH représentent la moitié de cette effectif. Il est à rappeler que cette formation est adressée a des défenseurs des droits de l'homme et montée dans l'objectif de former essentiellement les membres de notre association et par conséquent comblé le déficit en militant formés et efficaces que vit la LADDH depuis quelques années.

Le niveau d'instruction et les formations, dont sont issues les participants, sont variés. Nous retrouvant des juristes, jeunes avocats, étudiants en science de l'ingénieur, en science humaines ainsi que des permanents des associations. (La présentation des associations en annexe page 20)

Pour ce qui est des associations, parmi toutes celles que nous pouvions sélectionner, nous avons fait le choix d'associations oeuvrant dans la sensibilisation et la promotion des droits de l'homme, travaillant sur la femme et les violences a leur égard, activant dans le volontariat, dans la solidarité en faveur des enfants, travaillant sur les disparitions forcées, et d'associations estudiantines.

La diversité des domaines d'action des associations ainsi que la grande motivation et l'implication des participants, sont les éléments, qui ont fait la réussite de cette formation. Leur capacité d'adaptation et l'engouement qu'ils ont eu pour les méthodes élaborés et utilisées par le CODAP ont été la source leur motivation, constante, durant toute la formation.

## **Equipe de formation**

La formation a été organisée par des membres de la LADDH appuyé et soutenu par le CODAP durant de long mois avant son déroulement. L'équipe de formation présente au cours était composée de deux formateurs de la LADDH, issus des cours du CFB du CODAP, et de trois membres du CODAP.

La répartition des taches durant les cours et la participation, des formateurs de la LADDH aux ateliers, leur ont permis d'acquérir des automatismes et des réflexes pour de futures formations. Grâce à cette expérience, ils sont en mesure d'assurer de dispenser d'autres cours de formation.

## **La documentation**

Incontestablement, et c'est ce qui ressort des évaluations, les manuels du cours ont été d'une excellente qualité. La masse d'information et la manière dont est vulgariser un thème aussi large que celui des droits de l'homme ainsi que les outils et les méthodes, qu'on retrouve dans les différents manuels, ont permis durant le cours l'acquisition et l'assimilation des connaissances. Ils sont, toujours, la documentation de base utilisée par les participants ainsi que les membres de leurs associations dans leurs actions en faveur des droits de l'homme. (Description des manuels du cours de formation en annexe page 26)

Vu le manque de moyen qui était à notre disposition et le peu de réponse à notre appel à rassembler de la documentation, nous nous sommes résumé à fournir aux participants, en plus des manuels, de la documentation en CDROM, leur permettant de reproduire à leur guise ces documents. (Liste de la documentation fournie aux participants en annexe page 24)

Nous avons aussi axé la documentation sur des rapports, dans les deux langues Arabe-Français, qui traite de l'EPU et des résultats du passage de l'Algérie à la session du 07 avril 2008.

Nous regrettons de n'avoir pu d'avantage fournir de la documentation en Arabe sur les sujets traités tout au long du cours.

## **Le lieu de la formation**

Avant d'expliquer le choix du lieu de formation, il est important de présenter cette localité d'Alger et le centre où s'est déroulée la formation.

Dernière commune de la Wilaya d'Alger elle est délimitée par Douaouda au nord-est par les communes de Staoueli et Souidania et au sud-est par la commune de Mahelma. Zéralda est située sur une vaste plaine du sahel algérois qui débouche sur des plages de sable fin.

A la sortie de Zéralda, au niveau de la plage, se dresse le centre familial de la Mutuelle générale des travailleurs de la construction de Zéralda (MGMC)

Cet ensemble architectural est composé de 60 chalets, 40 F3 et 20 F2, d'une salle de conférence, pouvant regrouper jusqu'à deux cent personnes, et de deux salles de travail mise à la disposition de personne désirant organiser des séminaires, formations. Les logements ont une capacité selon le nombre de pièces d'accueillir de 09 à 12 personnes et cela dans d'excellentes conditions. Une cafétéria et un cybercafé sont à leur disposition. Un restaurant fournit toutes la journée, à la demande des locataires, des services correspondant à leur besoins. La couverture sanitaire est assurée, sur place, par un médecin disponible à toute heure pour les soins de première urgence. Un terrain de foot se trouve dans l'enceinte même du centre offrant un moyen de décompression. En sortant du côté de la plage, une parcelle de sable réservée aux clients du complexe.

Les possibilités qui s'offraient à nous de trouver un lieu, pouvant accueillir notre formation et réunissant toutes les infrastructures nécessaires (hébergement, salle de travail et matériels de projection, etc.) à sa réussite, étaient minces

Le choix de ce centre a été facilité par le fait qu'il correspondait, du point vu tarifaire, notre capacité financière, et fournissait l'infrastructure désirée. Mis à part le transport du premier et du dernier jour de formation, nous n'avons pas à gérer les soucis d'hébergement et de transport qui auraient pu mettre à mal un événement de ce type.

# **Evaluation et suivi**

## **L'évaluation**

La formation comporte des évaluations avant et après, sous forme de questionnaires, qui ont trois objectifs très importants. Avant la formation, les questionnaires permettent au formateur d'adapter son enseignement aux besoins particuliers des participants. Après la formation, les questionnaires et les évaluations permettent aux participants de mesurer ce qu'ils ont appris et aideront le formateur à modifier et à améliorer en permanence les cours et les matériels, ce qui est crucial.

Durant cette formation, formation pilote dans l'éducation aux droits de l'homme, nous avons convenus de faire une évaluation journalière ainsi qu'une évaluation finale axée sur quatre catégories considérées comme pertinentes à étudier.

Il n'est pas nécessaire de développer ce qui ressort des évaluations quotidiennes, nous lui retrouvant plusieurs points dans les catégories (Obstacle, Echec, Succès et Potentialité) de l'évaluation finale.

Seront associée aussi, à ces évaluations, les différentes constatations, remarques et conclusions des formateurs et organisateurs issues des réunions post formation.

Les points qui ressortent essentiellement de ces évaluations sont, l'envie et la motivation des jeunes de la société civile algérienne à être formés aux aspects des droits de l'homme, et d'être dotés d'outils et de méthodes leur permettant de concrétiser leurs idées, leurs actions et ainsi de contribuer à la sensibilisation et la promotion des droits et libertés fondamentales. L'utilisation de méthodes pédagogiques, telles que celles élaborées par le CODAP, a montré la possibilité d'adresser des formations à des jeunes membres d'associations dans une société algérienne où les jeunes, représentent 80 pour cent de la population, sont prêts à s'émanciper et participer à la création d'un état de droit.

Les éléments négatifs décelés dans ces évaluations expriment le plus souvent les problèmes d'organisation et de fonctionnement de la formation. N'oubliant pas que cette formation a pour but de s'inspirer de toutes les expériences, négatives ou positives, afin d'adapter un cadre de formation calquant le plus possible avec la demande et les réalités du terrain en matière de droits de l'homme. (Les détails des évaluations en annexe page 29)

## **Suivi de la formation**

D'une même voix tous les participants ont émis le souhait de créer un réseau des associations présent au cours de formation et l'ambition de l'étendre aux associations d'autres formations.

Vu l'objectif de la LADDH de programmer d'autres formations, dans d'autres régions du pays (Annaba, Bejaia-Tizi Ouzou, Oran) au cours de l'année 2008-2009, ce qui augmente le nombre d'associations intégrant ce même réseau, l'idée de la création d'une coordination des ces associations créée et gérée par la LADDH s'impose.

Cette coordination se réunira, à la fin de l'année (fin des sessions de formation) au cours d'un séminaire, ou le projet d'une des associations (projet élaboré par le participant au cours de

formation durant l'atelier élaboration de la stratégie d'action) sera sélectionné et soumis à financement, souhait émis par les participants.

A ce jour, l'appui et le suivi des cours sont uniquement dispensés, pour le moment, à travers la création d'un groupe d'échange intranet fournissant aux participants et aux associations la possibilité de s'échanger de l'information.

L'objectif de cette coordination, est avant tout, d'encourager la mise en réseau des associations afin qu'ils développent des actions coordonnées et par conséquent plus efficaces, et de mieux à l'avenir revendiquer, condamner et défendre d'une même voix toute violation aux droits de l'homme.

## **Le financement et le budget de la formation**

L'idée de l'organisation d'une formation, de ce type, a été discutée entre la LADDH et le CODAP pendant plusieurs années. Les conditions sécuritaires en Algérie et la disponibilité des moyens pour l'organisation d'un tel événement ont été les principaux obstacles de la non concrétisation de ce projet. La nécessité et l'urgence de former d'avantage de militants ainsi que des événements favorables sur le terrain ont permis sa réalisation cette année.

Nous savions que le CODAP, en tant que partenaire et formateur de nos militants et membres d'associations algérienne, était prêt à financer cette formation et n'attendait qu'un simple signe de notre part pour être à nos côtés.

Nous avons soumis notre projet au CODAP, le 24 avril 2008, en y associant le budget nécessaire à la préparation et la tenue de la formation.

Il est important de souligner que budget ne permettait pas juste de financer la formation mais a aussi permis à la LADDH d'assurer :

- les frais administratifs pour la coordination chargée de la formation,
- le règlement des factures téléphoniques des mois de juin juillet et de août-septembre (en remplacement de l'installation d'une connexion Internet, comme il était prévu),
- l'achat d'une imprimante multifonction,
- l'achat de fournitures de bureau pour le siège de la LADDH,
- les frais de fonctionnement du secrétariat durant le trimestre juin-août.

# Annexe

<b>Intitulé du projet soumis au CODAP le 24 avril 2008 .....</b>	<b>13</b>
<b>Le programme du cours de formation .....</b>	<b>15</b>
<b>Description des ateliers du cours .....</b>	<b>18</b>
<b>Présentation des associations .....</b>	<b>20</b>
<b>Liste de la documentation fournie aux participants .....</b>	<b>24</b>
<b>Description des manuels du cours .....</b>	<b>26</b>

**Projet soumis au CODAP le 24 avril 2008**

### **1- Descriptif de l'action:**

La LADDH organise en partenariat avec le CODAP (centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme), association genevoise, le cours de formation de base à l'action en faveur des droits de l'Homme, cette formation de trois jours verra la participation de 20 jeunes militants représentant les sections de la LADDH, mais aussi d'autres associations de jeunes intervenant dans la défense des droits de l'Homme, il abordera sous forme de conférences et d'ateliers toutes les questions relatives à l'action d'un militant des droits de l'Homme.

### **2- Le but de l'action:**

Développer les capacités des jeunes qui veulent militer en faveur des Droits de l'Homme. Souvent ces jeunes militants qui sont plains de motivation et prêt à s'engager dans des actions de protection et de promotions des droits de l'Homme, n'ont pas suffisamment de connaissances en la matière qui leurs permette de militer efficacement pour la défense des droits de l'Homme, ces jeunes ont besoin d'acquérir le minimum de connaissances et les techniques de base qui leurs permettront d'agir au sein de leurs organisations.

Il ne s'agit pas d'étudier les droits de l'Homme dans leurs complexité (il sera impossible de le faire en trois jours), il s'agira plutôt de donner des éléments de référence nécessaires à la conduite d'actions efficaces sur le terrain.

Aussi le regroupement de ces jeunes venus de régions différentes et représentant plusieurs associations permettra l'échange d'expériences personnelles et l'établissement d'un réseau de contacte et d'échange pour l'avenir.

### **3- Programme**

Pour se faire, le programme de cette formation s'articulera sur des éléments de compréhension générale et d'autres de procédés d'action.

La première partie, théorique, abordera les notions de base des droits de l'Homme à savoir: c'est quoi un droit de l'Homme, contexte historique des droits de l'Homme, le système international et africain des droits de l'Homme, les droits de l'Homme et le droit international humanitaire. Une attention particulière sera accordée à la présentation du Conseil des Droits de l'Homme et du mécanisme EPU, et la catégorisation des institutions nationales et internationales de protection des droits de l'Homme (Judiciaires, parajudiciaires et politiques)

La deuxième partie, pratique, sera sous forme d'ateliers et de travail interactif sur des questions pratiques pour une conduite d'actions efficaces de protection ou de promotion des droits de l'Homme, comme: l'identification d'une violations des droits de l'Homme, vérification de l'information, rédaction d'un communiqué, préparation d'une conférence de presse" stratégie de communication" et l'élaboration d'une stratégie d'action efficace.

### **4- le lieu de l'activité:**

Le séminaire aura lieu au centre de vacances de la mutuelle de construction des matériaux et du bois de Zéralda, une ville côtière se trouvant à 20km à l'ouest d'Alger, ce centre offre toutes les modalités pour un séminaire de formation tel que le CFB (espace intérieur et extérieur

## **LADDH**

**Alger, le 24 Avril 2008**



## Programme

### **Samedi 07 juin 2008 : *Accueil et installation des participants***

13h00 : Regroupement des participants au siège de la LADDH.

15h00 : Départ pour le centre de formation.

19h00 : Présentations

Participants, Equipe de formation, Programme du Cours de Formation

20h00 : Dîner

Ouverture officielle du Cours de Formation

21h00 : Soirée libre.

### **Dimanche 08 juin 2008 : *Introduction au droit International des droits de l'Homme***

9h00-10h00 : Historique des droits de l'homme : C'est quoi les droits de l'homme ?

Maître BOUCHACHI Mostefa, Président LADDH

10h00-10h45 : Droits de l'homme : entre droit naturel et droit en vigueur.

Atelier

11h10-12h00 : Termes et notions de base des droits de l'homme.

Atelier

14h00-15h00 : Qu'est-ce qu'un droit ?

Atelier

15h15-16h15 : Le droit International humanitaire

GRABA Abdoullah, CICR

16h30-17h15 : les droits de l'homme dans le droit international

Récapitulatif de la journée

21h00 : Projection film avec Débat

### Détails Journée

7h15 : Réveil des participants  
8H15 : Petit déjeuner  
10h00-10H15: Pause café  
11h00-11H10: Pause  
12h30-14H00 : Déjeuner  
15H00-15H15 : Pause café  
16H15-16H30 : Pause  
20H00: Dîner

## **Lundi 09 juin 2008 : Mécanismes de mise en oeuvre/Protection des Droits de l'Homme**

09h00-10h15 : Typologie des mécanismes de mise en œuvre  
Atelier

10h30-11h30 : Systèmes régionaux : le système africain  
Docteur MAHIEDDINE Mohammed, Faculté de Droit

11h40 -12h30 : Conseil des Droits de l'Homme et EPU  
MATTHEY DORET David, CODAP

14h30 -16h00 : Etude de cas : de la violation aux mécanismes et institutions de protection  
Travail de groupe

16h15-17h00 : Présentation et discussion des résultats des travaux  
TAHRI Mohamed, SOS Disparu(e)s

21H00 : Minorités et la protection des droits de l'Homme  
Table Ronde : GHEZALI Salima

### Détails Journée

7h15 : Réveil des participants  
8H15 : Petit déjeuner  
10h00-10H15: Pause  
11h15-11H30 : Pause  
12h30-14H30 : Déjeuner  
15H00-15H15 : Pause  
16H15-17H00 : Pause  
20H00 : Dîner

## **Mardi 10 juin 2008 : Vérification et diffusion de l'information/Stratégie d'action**

9h00-09h45 : La vérification de l'information  
Atelier

10h00-10h30 : Etablir une stratégie de communication et approcher la presse  
MAHDI Mohamed, Journaliste

10h45-11h00 : Quelques règles pour faire un communiqué de presse.

11h00-12h00 : Stratégie d'action  
Typologie des stratégies d'action, Fiche d'élaboration de stratégie d'action

14h00 -15h00 : Elaboration de la stratégie d'action.  
Atelier

15h15-16h15 : Présentation des travaux des groupes.

16h30-17h30: S'évaluer, s'organiser et définir sa stratégie  
CODAP en Action, EQUIPE CODAP

21H00 : Questions pour **Maître ALI YAHIA Abdennour**  
Table ronde

#### Détails Journée

07h15 : Réveil des participants  
08H15 : Petit déjeuner  
10h30-10H45 : Pause  
12h00-14H00 : Déjeuner  
15H00-15H15 : Pause Café  
16H15-16H30 : Pause  
20H00 : Dîner

#### **Mercredi 11 juin 2008 : Fin du Cours de Formation/Départ du centre**

09h00 : Evaluation finale de la formation  
10h00 : Préparation des participants au départ  
11H00 : Départ sur Alger

#### Détails Journée

07h30 : Réveil des participants  
08H30 : Petit déjeuner

# Description des ateliers du cours

## Dimanche 08 juin 2008 : *Introduction au droit International des droits de l'Homme*

### **ATELIER JEU DES POSITIONS**

10h00-10h45 : Droits de l'homme : entre droit naturel et droit en vigueur

**Objectif** : l'atelier consiste à faire prendre conscience de la différence entre du droit revendiqué (les droits que l'on estime découler de l'être humain de par le fait qu'il ou elle est un être humain (droit naturel), l'on se situe là au niveau des valeurs et des aspirations, (sans savoir si ce droit est reconnu) et le droit positif (droit en vigueur, droits reconnus par le droit international et national, dans les constitutions/lois nationales et dans les instruments juridiques internationaux (déclaration, conventions, etc.).

Le "militant" doit savoir dans quelle logique s'inscrit sa démarche : par exemple, revendiquer la reconnaissance du droit à l'environnement sain (pas encore reconnu par le droit international des droits de l'homme) ou dénoncer de violations de droits proclamés et établis dans les instruments juridiques internationaux (Déclaration Universelle, Pactes des droits civil et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels, droits de l'enfant, etc.). Les deux démarches sont bien entendues légitimes, mais au moment de l'action, il convient de faire une utilisation appropriée du droit et des mécanismes de mises en oeuvre en vigueur. ([Source et Déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 13](#))

### **ATELIER NOTIONS DE BASE : QUIZ RECAPITULATIF**

11h10-12h00 : *Termes et notions de base des droits de l'homme*

**Objectif**: Revoir les concepts vus au courant de la matinée et se familiariser avec d'autres concepts de base du droit international des droits de l'homme. Comprendre les grandes différences juridiques entre les concepts et les identifier. ([Source et Déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 16](#))

### **ATELIER QU'EST-CE QU'UN DROIT ? (PPP)**

14h00-15h00 : *Qu'est-ce qu'un droit ?*

**Objectifs**: Comprendre qu'un droit signifie un contenu, un titulaire identifié et une garantie. Comprendre la logique de cette construction et la manière dont nous devons l'utiliser dans nos actions. ([Déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 14](#))

## Lundi 09 juin 2008 : *Mécanismes de mise en oeuvre/Protection des Droits de l'Homme*

### **ATELIER JEU DE PORTES**

09h00-10h15 : *Typologie des mécanismes de mise en oeuvre*

**Objectif** : Faire comprendre que toute action en faveur des droits fondamentaux a recours à une instance ou une autre, et qu'il est important de bien la choisir. Il sert également à montrer que toute action locale peut et a intérêt à utiliser les instances internationales accessibles.

- Comprendre les 3 typologies : politique, judiciaire, para-judiciaire.
  - Identifier les mécanismes au niveau national, régional et universel.
- (Source et Déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 17)

## **ATELIER MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE – LABYRINTHE DES PROCEDURES**

*14h30 -16h00 : Etude de cas : de la violation aux mécanismes et institutions de protection*

**Objectif :** s'approprier et envisager l'utilisation des procédures internationales utiles pour renforcer les actions déjà menées par les participants. Faire le lien entre les aspects théoriques vus durant les derniers jours, leurs réalités de terrain et les réflexions stratégiques qui vont suivre. (Source et Déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 19)

### **Mardi 10 juin 2008 : Vérification et diffusion de l'information/Stratégie d'action**

#### **ATELIER ETABLIR LES FAITS : EXERCICE DE SIMULATION**

*9h00-09h45 : La vérification de l'information*

**Objectif:** Faire prendre conscience des dangers d'une action fondée sur une information fausse et la rapidité avec laquelle la désinformation (volontaire ou non) peut se faire. Déclencher le réflexe de s'interroger sur la véracité de ses informations et de confronter les sources. (Source et Déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 11)

#### **ATELIER STRATEGIES D' ACTIONS**

*14h00 -15h00 : Elaboration de la stratégie d'action.*

#### **Objectifs :**

- Analyser ce qui peut permettre à une organisation DH de réussir son action et d'avoir un impact : la crédibilité et le poids du nombre
  - Analyser les conditions internes nécessaires à un tel succès : la motivation et le bon fonctionnement interne
  - l'élaboration d'une action, la rédaction d'un projet et le financement des associations et des projets.
- (Source et déroulement de l'atelier, voir Fiche pédagogique pour les ateliers du codap. Mars 2008. Page 21)

# Présentation des associations

## **Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP)**

Le Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP) est un centre de ressources créé à Genève (Suisse) en 1986 pour soutenir et promouvoir l'engagement des jeunes en faveur des droits fondamentaux. Il propose des appuis, des formations et des conseils en matière de stratégies d'action.

Le but du Codap est de promouvoir et de soutenir l'engagement et les initiatives propres aux jeunes dans les grandes causes contemporaines.

Le Codap cherche à promouvoir les initiatives propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme et à provoquer l'émergence de nouveaux projets et de réflexions.

Il accorde une importance égale à ses activités locales, nationales ou internationales.

Le Codap se place en dehors de tout parti politique et de toute confession et garde son indépendance vis-à-vis de toute autre organisation, incluant ses donateurs, tant publics que privés.

### **Contact**

**Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP)**

**Adresse : Case postale 6041 CH – 1201 Genève 6 Suisse**

**N° Tel/Fax : 004122 735 93 94**

**E-mail : [codap@codap.org](mailto:codap@codap.org)**

**Site : [www.codap.org](http://www.codap.org)**

## **SOS Disparu(e)s - CFDA (Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie)**

**SOS Disparu(e)s** représente des familles de victimes de disparitions « forcées » (imputées aux agents de l'Etat). Présidée par Fatima Yous, l'association dispose d'un bureau central à Alger, et de deux bureaux régionaux à Oran et Relizane. L'association est chargée de collecter et de constituer des dossiers sur les disparus en Algérie

SOS Disparu(e)s a été fondé en septembre 2001, comme antenne algérienne du CFDA - Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie ; les deux associations, SOS Disparu(e)s en Algérie et CFDA à Paris travaillent en étroite relation.

Le **CFDA** a été créé à Paris en mai 1998, sous l'impulsion de quelques mères de disparus dont Nassera Dutour, qui en est aujourd'hui la porte-parole, afin d'œuvrer à l'établissement de la vérité et de la justice sur le sort des disparus en Algérie.

### **Contact**

**Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie**

**Adresse : 21, Ter Rue Voltaire 75011. Paris**

**N° Tel. : 01 43 44 87 82**

**E-mail : [yn.dutour@wanadoo](mailto:yn.dutour@wanadoo)**

**Site : [www.algerie-disparus.org](http://www.algerie-disparus.org)**

## **SOS Disparu(e)s**

**Adresse : 40, Rue Khelifa Boukhalfa 16 000. Alger**

**N° Tel/Fax : 021 71 97 39**

## **Groupe d'Amnesty International Section Algérienne**

Amnesty International dès sa création, a reposé sur la conviction que la protection des droits de l'homme relève d'une responsabilité internationale et non pas seulement national.

Amnesty International contribue à la lutte contre la violation des droits de l'Homme spécifiés dans son mandat (demande de la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion, d'un procès équitable pour les prisonniers politiques, l'abolition de la torture et de la peine de mort et promotion des droits de l'Homme) quel que soit l'endroit et quel que soit le régime du pays où ces violations se produisent.

La section Algérienne existe depuis 1991, elle compte environ 300 membres avec six groupes locaux, le secrétariat national, a Alger compte Trois salariés et quelques bénévoles, il prépare et coordonne les activités, notamment les campagnes d'actions et de communication à partir des rapports de recherche du secrétariat international.

Le bureau exécutif est l'instance politique d'Amnesty Algérie représentant l'ensemble des membres de la section.

Il est chargé de veiller à l'application des décisions prises par l'assemblée générale en conformité avec les orientations du conseil international.

### **Contact**

#### **Groupe d'Amnesty International Section Algérienne**

**Adresse : B.P. 377 R.P 16004. Alger**

**N° Tel/Fax : 021 73 87 38**

**E-mail : [contact@amnestyalgeria.org](mailto:contact@amnestyalgeria.org)**

**Site : [www.amnestyalgeria.org](http://www.amnestyalgeria.org)**

## **Association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ)**

L'Association Nationale de Jeunes, Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) est créée par un groupe de jeunes, elle a été agréée le 16 mars 1993.

RAJ est une association socioculturelle qui as comme principal objectif la sensibilisation et la mobilisation des jeunes aux problèmes sociaux, ainsi que la promotion de toute activités culturelles et des droits de l'homme.

RAJ a pour mission de regrouper et de permettre l'expression de toutes celles et tous ceux, jeunes d'Algérie qui refusent la fatalité du chômage, du désœuvrement, source pour beaucoup d'entre nous de désespoir, d'exclusion et de rêves illusoires du "mieux ailleurs" avancé.

RAJ a également comme souci, la sensibilisation des jeunes sur l'importance de droits de l'homme, de la citoyenneté et de la solidarité. D'autre par il est nécessaire aujourd'hui de construire un mouvement associatif fort, qui assumerait son rôle concrètement dans la société civile, en tant que force de proposition et de mobilisation

### **Contact**

#### **Association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ)**

**Adresse : 25, rue Duc des cartes, Alger.**

**Adresse postale : PB 77 Port Said, Alger.**

**N° Tel/Fax : 021.72.36.66**  
**E-mail : [raj-algerie@voila.fr](mailto:raj-algerie@voila.fr)**  
**Site : [rajalgerie.unblog.fr](http://rajalgerie.unblog.fr)**

### **Coordination Locale des Etudiants (CLE)**

Créé en septembre 1977 en tant que centre universitaire avec un effectif d'un peu moins de 500 étudiants, dans un centre d'accueil pour personnes âgées sis à Oued-Aïssi, l'université de Tizi-Ouzou compte aujourd'hui près de 42000 étudiants.

Après trois années d'existence seulement, le centre universitaire de Tizi-Ouzou allait être au centre de la contestation estudiantine et de la revendication identitaire qui a conduit en avril 1980 aux événements du printemps Amazighe, auquel il reste intimement lié depuis.

La CLE est une structure syndicale composée de tous les comités autonomes des départements et de cités élues démocratiquement par les AG électives des étudiants. Elle est une structure Horizontale, démocratique, plurielle et autonome des partis, des pouvoirs publics et de toute autre tutelle.

La CLE et les comités autonomes sont à but non lucratifs et ouverts à tous les étudiants sans discrimination aucune.

Outre l'objectif de défendre, préserver et promouvoir les droits des étudiants, elle lutte pour le maintien du caractère public de l'université et la sauvegarde des acquis socio-pédagogiques des étudiants.

La CLE est solidaire des luttes des étudiants à l'échelle nationale. Elle œuvre à la réalisation de l'unité d'action de tous les étudiants algériens

### **Contact**

**Collectif Local des Etudiants (CLE)**

**E-mail : [contact\\_cle@yahoo.fr](mailto:contact_cle@yahoo.fr)**

**Site : [www.cle-ummto.tk](http://www.cle-ummto.tk)**

### **Collectif de Femmes « Bnet Fatma N'Soumer »**

L'association Bnet Fatma N'soumer mène des actions dans la région Est de la Mitidja auprès des personnes touchées par le terrorisme, particulièrement des femmes et des enfants.

Au-delà de leur combat pour l'émancipation des femmes, cette association de femmes de tout âge et de toutes les classes sociales s'est tournée vers ces personnes qui vivent dans un extrême dénuement. Un suivi psychologique et matériel a été mis en place à partir de 1998.

Les violences et les attentats auxquels ces femmes et ces enfants ont assisté nécessitent également un suivi juridique, car ces personnes se retrouvent également sans papiers.

Bnet Fatma N'soumer dans le cadre du projet YADALA, les aide à effectuer des démarches pour les récupérer.

### **Contact**

**Bnet Fatma N'soumer**

**Adresse : 27, rue Louis Rouger, El-Biar Château neuf, Alger.**

**N° Tel/Fax : 021 79.02.31**

**E-mail : [bnet\\_fatma\\_nsoumer@yahoo.fr](mailto:bnet_fatma_nsoumer@yahoo.fr)**

## **Réseau Wassila**

Le Réseau Wassila, réseau de réflexion et d'action en faveur des femmes et enfants victimes de violence, a été mis en place par le Ministère de la Solidarité et de l'Emploi. Il a été baptisé du prénom d'une jeune femme victime de violence pensionnaire du centre "SOS femmes en détresse" et qui sert d'emblème de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants.

Le réseau est là pour la société civile et en son contact du fait de leur activité de soutien médical, psychologique et juridique auprès des femmes et des enfants victimes de violence.

## **Association Le Souk**

L'association le souk est le club scientifique de la faculté de médecine d'Alger. Créée en 1995 par un groupe d'étudiants en médecine qui voulait changer l'environnement où ils vivaient. Ils ont commencé par la création d'un journal où ils permettaient aux étudiants de s'exprimer, l'ont distribué contre des dons et avec l'argent récolté ils faisaient une petite fête au niveau du service de pédiatrie de l'hôpital Parnet.

Depuis ce jour, la grande histoire du souk a commencé. Le journal sortait régulièrement, les activités envers les enfants malades plus nombreuses et le nombre d'adhérent en hausse continu si bien que d'autres étudiants, en dehors de ceux de médecine, ont commencé à rejoindre ce monde magique qui permet à l'enfant d'être roi et à l'étudiant de s'affirmer.

Le souk a deux objectifs principaux :

Rendre le sourire aux enfants malades et/ou en difficultés.

Améliorer la communication entre les jeunes en général et les étudiants en particulier.

Ce qui fait l'originalité du Souk, c'est que toutes les initiatives et la gestion sont exclusivement jeune avec une interactivité permanente et une adhésion quotidienne de nouveaux afin d'enrichir l'association.

## **Contact**

### **Association le Souk**

**Adresse : Faculté de Médecine d'Alger, 18 Avenue Pasteur, 16000. Alger**

**N° Tel. : 07 71 35 99 99**

**N° Fax : 021 23 75 55**

**E-mail : [lesouk@lesouk.org](mailto:lesouk@lesouk.org)**

**Site : [www.lesouk.org](http://www.lesouk.org)**

# Liste de la documentation

## Manuels du cours de formation

1. Les notions de bases en matière de droits fondamentaux. CODAP mars 2008.
2. Stratégies d'action pour les droits fondamentaux. CODAP mars 2008.
3. Vérifier et diffuser l'information. CODAP mars 2008.
4. Droit international des droits de l'homme : *Questions et Fondements*. Recueil de textes. CODAP mars 2008.
5. Recueil d'instruments du droit international des droits de l'homme. CODAP mars 2008.
6. Texte de la constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 28 novembre 1996.

## Rapports

1. Examen des rapports présentés par les états partis en application de l'article 19 de la convention. Version non éditée. Comité contre la torture, quarantième session. 28 avril-16 mai 2008.
2. Rapport national soumis en accord avec le paragraphe 15(a) de l'annexe a la résolution 5/1 du conseil des droits de l'homme -Algerie. Conseil des droits de l'homme, groupe de travail sur l'examen périodique universel, première session. Genève. 7-18 avril 2008. Assemblée générale. 20 mars 2008. Version Française
3. Résolution adoptée par l'assemblée générale 60/251. Conseil des droits de l'homme, soixantième session. Points 46 et 120 de l'ordre du jour. Assemblée générale 3 avril 2006.
4. Compilation établie par le haut-commissariat aux droits de l'homme, conformément au paragraphe 15(b) de l'annexe a la résolution 5/1 du conseil des droits de l'homme - Algerie.conseil des droits de l'homme, groupe de travail sur l'examen périodique universel, première session. Genève. 7-18 avril 2008. Assemblée générale. 26 mars 2008. Version Française, Arabe.
5. Résumé établie par le haut-commissariat aux droits de l'homme, conformément au paragraphe 15(b) de l'annexe a la résolution 5/1 du conseil des droits de l'homme -Algerie. Conseil des droits de l'homme, groupe de travail sur l'examen périodique universel, première session. Genève. 7-18 avril 2008. Assemblée générale. 6 mars 2008. Version Française, Arabe.

## **Revues**

1. Revue Al-Insani. Les disparitions forcées. CICR 2007-2008
2. Découvrir le CICR. CICR, septembre 2005

## **CD-ROM**

1. DVD Les organes de traités. Nations Unies. 2008
2. DVD documentation multimédia contenant :
  - A. Article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. GUIDE PRATIQUE JURIDIQUE. Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) 2006
  - B. La Prohibition de la Torture et des Mauvais Traitements dans le Système Africain des Droits de l'Homme. GUIDE PRATIQUE JURIDIQUE À L'INTENTION DES VICTIMES ET DE LEURS DÉFENSEURS. Collection de Guides juridiques de l'OMCT Vol. 3. Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) 2006
  - C. L'obstination du témoignage. RAPPORT ANNUEL 2006. OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME FIDH / OMCT
  - D. PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE. Recueil de textes. APT Genève, 2006.
  - E. Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : *Un manuel pour la prévention Institut Interaméricain pour les Droits de l'Homme (IIDH), Association pour la Prévention de la Torture (APT) 2004.*
  - F. Mise en place et désignation des mécanismes nationaux de prévention. Association pour la Prévention de la Torture 2007.
  - G. Amnesty International Rapport 2007. La situation des droits humains dans le monde. AMNESTY INTERNATIONAL *éditions francophones.*
  - H. Les notions de bases en matière de droits fondamentaux. CODAP mars 2008.
  - I. Stratégies d'action pour les droits fondamentaux. CODAP mars 2008.
  - J. Vérifier et diffuser l'information. CODAP mars 2008.
  - K. Droit international des droits de l'homme : *Questions et Fondements.* Recueil de textes. CODAP mars 2008.
  - L. Recueil d'instruments du droit international des droits de l'homme. CODAP mars 2008.
  - M. Texte de la constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 28 novembre 1996.

# Descriptions des manuels du cours de formation

## **1. Manuel « Les notions de bases en matière de droits fondamentaux »**

Ce manuel vise à fournir aux jeunes militants des notions de base en matière de droits fondamentaux ainsi que des informations pertinentes sur les divers instruments et mécanismes régionaux et internationaux de mise en oeuvre des droits de l'homme dans le but d'élargir la portée des actions et des initiatives des jeunes. Le document est divisé en cinq grandes parties et chacune des parties comporte un lexique thématique qui permet d'y retrouver les termes les plus importants :

### ***I. Comment fonctionnent les droits de l'homme ? (Notions de base)***

Pour comprendre les droits de l'homme, il faut maîtriser les rudiments du droit. On y rappelle donc les principaux éléments qui constituent un droit et les différentes sources du droit international des droits de l'homme.

### ***II. Les instruments juridiques définissant les droits de l'homme***

Cette partie comprend la liste de tous les textes qui constituent le droit international des droits de l'homme au niveau universel ainsi que les étapes nécessaires à l'élaboration et à l'entrée en vigueur de ces instruments. Elle doit s'accompagner du recueil d'instruments internationaux et régionaux ainsi que d'un guide sur l'état des ratifications.

### ***III. La supervision internationale de leur mise en oeuvre***

Les droits de l'homme sont d'abord appliqués au niveau national. Le droit international vient aider et consolider ce droit. On y présente en plusieurs tableaux les institutions politiques, parajudiciaires et judiciaires qui supervisent ou ont en charge cette mise en oeuvre.

### ***IV. Définition de certains droits fondamentaux***

Il s'agit de définir les portées et les limites de certains droits fondamentaux. Les différents droits de l'homme ont chacun une définition précise, élaborée par la communauté internationale, qui en trace la portée et la limite. On y présente plusieurs de ces droits pour qu'au-delà du texte, sa compréhension soit facilitée et donc son usage meilleur. On y précise aussi dans cette partie les organes universels compétents pour leur mise en oeuvre.

### ***V. Récapitulatif***

En résumé, on y propose pour conclure, une grille d'analyse d'un droit et une mini-méthode de travail, pour utiliser les droits de l'homme dans des situations pratiques.

(Source : *Les notions de bases en matière de droits fondamentaux*. CODAP mars 2008)

## **2. Manuel « Stratégies d'action pour les droits fondamentaux »**

Ce manuel vise à fournir aux jeunes militants des pistes et des outils pour renforcer l'efficacité de leurs actions et le fonctionnement interne de leurs groupes ou associations, toujours dans l'optique de réaliser des actions en faveur des droits fondamentaux dans un cadre où ils sont totalement autonomes et reconnus. Le document est divisé en cinq grandes parties qui permettent de passer de la motivation de certains à agir pour les droits fondamentaux jusqu'à l'évaluation d'une action réalisée, en passant bien sûr par tout le processus d'élaboration d'une stratégie d'action :

### ***I. L'organisation et le fonctionnement d'un groupe***

### ***II. Les stratégies d'action***

### ***III. Élaborer sa propre stratégie d'action***

### ***IV. Stratégies de financement***

### ***V. L'évaluation***

Ce manuel se base en partie sur différents textes de référence en matière d'animation de groupe et de stratégies d'action, mais aussi sur l'expérience des membres du CODAP, de son réseau international et de toutes les personnes qui soutiennent le CODAP année après année à travers leur présence à ses Cours de Formation de Base à l'action en faveur des droits de l'homme. Il se veut davantage un outil d'inspiration qu'une «marche à suivre» puisque la connaissance du terrain, la créativité et la motivation sont des éléments qui ne peuvent être transmis au travers d'un simple manuel.

Finalement, ce manuel étant destiné à un public international de jeunes militants francophones, il ne saurait être totalement adapté à tous les groupes, toutes les associations et tous les types d'action. Il n'est pas du tout exhaustif et peut parfois servir davantage comme outil de réflexion sur la manière de s'organiser et d'agir en faveur des droits fondamentaux.

(Source : *Stratégies d'action pour les droits fondamentaux. CODAP mars 2008.*)

## **3. Manuel « Vérifier et diffuser l'information »**

Ce manuel vise à fournir aux jeunes militants des outils pour mieux vérifier l'information et pour renforcer l'efficacité de leurs stratégies de communication, notamment au travers des médias, toujours dans l'optique de réaliser des actions en faveur des droits fondamentaux.

Le document est divisé en deux grandes parties :

### ***I. Etablir les faits***

Cette partie présente les différentes méthodes pour récolter et vérifier l'information sur le terrain, mais aussi les techniques qui sont parfois utilisées pour manipuler l'information, afin de rendre les jeunes militants attentifs à la quantité d'informations non vérifiées qui circulent, notamment sur le réseau Internet.

### ***II. Diffuser l'information***

La seconde partie vise à donner des outils pratiques et des pistes pour l'élaboration d'une stratégie de communication et l'utilisation de l'information comme outil d'action en faveur des droits fondamentaux. Ce manuel se base en partie sur différents textes de référence en matière de vérification et de diffusion de l'information, mais aussi sur l'expérience des membres du CODAP, de son réseau international et de toutes les personnes qui soutiennent le CODAP, année après année, à travers leur présence à ses Cours de formation de base à l'action en faveur des droits de l'homme. Finalement, ce manuel étant destiné à un public international de jeunes militants francophones, il ne saurait être totalement adapté à tous les groupes, toutes les associations et tous les types de stratégie de communication. Il n'est pas exhaustif et peut parfois servir davantage comme outil de réflexion sur la manière d'utiliser l'information dans les actions en faveur des droits fondamentaux.

(Source : *Vérifier et diffuser l'information. CODAP mars 2008*)

#### **4. Recueil de textes « Droit international des droits de l'homme : *Questions et Fondements*»**

Cet ouvrage contient l'historique du concept de droits de l'homme ainsi qu'une sélection d'articles de presse et de professionnels de sujets en matière de libertés et droits fondamentaux.

Ce recueil vise à fournir aux jeunes militants des éléments de réponse aux fondements du droit international des droits de l'homme à travers un historique depuis l'émergence de l'idée jusqu'à l'élaboration de la déclaration universelle des droits de l'homme. La sélection d'articles apportera des orientations aux questions plus larges du Droit, sur la liberté et de la démocratie.

#### **5. Manuel « Recueil d'instruments du droit international des droits de l'homme »**

Ce recueil rassemble certains des plus importants textes de conventions, traités ou déclarations ainsi adoptés.

Outre les textes de traités de base conclus sous les auspices des organismes des nations unies dans le domaine des droits de l'homme, ce recueil d'instruments contient des textes nouveaux adoptés jusqu'à l'année 2008 tels que la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la convention relative aux droits des personnes handicapées.

Ce recueil est destiné à être un outil essentiel et un appui aux différents manuels fournis aux jeunes militants des associations de défense des droits de l'homme.